



## REMERCIEMENTS

Félicitations aux jeunes et aux moins jeunes du comité des fêtes pour la réussite de la fête locale malgré la concurrence de quelques villages alentour.

Leur dynamisme a été remarqué par tout le monde et nous n'avons entendu que des mots d'encouragement et de félicitation les concernant.

## FELICITATIONS

A Eva LABOURDERE, ancienne élève de l'école de Castillon-Massas, élue « Miss Mayotte » et candidate à l'élection de « Miss France »

## HORAIRES SECRETARIAT

MAIRIE tél : 05 62 65 53 34 / Courriel : [mairie.castillonmassas@wanadoo.fr](mailto:mairie.castillonmassas@wanadoo.fr)

Ouverture du secrétariat : lundi 16h30 – 19h30 et jeudi 10h00 – 13h00

Pour joindre votre Maire: utiliser exclusivement son portable : 06 15 26 27 23

N° APPELS D'URGENCE	POMPIERS =	18
	GENDARMERIE =	17
	SAMU =	15
N° UNIQUE D APPEL D'URGENCE		112 (n° à privilégier)
Allo DOCTEUR (urgences)		39 66
N° SOCIAL GRATUIT / FEMMES BATTUES =		0 800 32 31 30
Violence contre les femmes : 06 51 83 46 51 ou <a href="mailto:urgence.elles32gmail.com">urgence.elles32gmail.com</a>		
Centre d'information sur les droits des femmes et familles du GERS : 05 62 63 40 75		
N° ENFANCE EN DANGER		119

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX CASTILLONNAIS

- Famille RIVIERE /DEMORA 348 route des quatre chemins
- Famille BOUROSSE/MARIAYE 100 chemin du Courtade
- Céline BLAIN 82 route de Lavardens
- Jean Christophe TOLO 27 place Guy DUGROS

Pensez au facteur : n'oubliez pas d'indiquer à vos correspondants votre nouvelle adresse cela évitera bien des erreurs.

N'oubliez pas de noter sur votre boîte les noms de toutes les personnes susceptibles de recevoir du courrier dans votre boîte.

N'oubliez pas enfin, si vous créez une association ou une SCI, SCA,.....de lui donner une adresse avec le numéro de votre habitation. Très souvent ce genre de courrier n'est pas distribué parce qu'il ne comporte qu'un nom de lieu dit. Or les lieux dits « village » « Empédaubas » « La Bourdette » etc.... concernent parfois plus d'une dizaine de foyers différents.

## PAROISSE

**Répondantes** : Mesdames Paule CAPDEVILLE et Corine FAVAREL  
(Renseignements, horaires et lieux de messes, cérémonies religieuses)

**Curé** : David CENZON

## POPULATION

D'après l'INSEE il y a 255 Castillonnaises et Castillonnais recensement INSEE 2019

## LISTE ELECTORALE

Il est rappelé à tous les nouveaux Castillonnais que pour pouvoir voter il faut être inscrit sur la liste électorale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la liste électorale est modifiable toute l'année. p, l'inscription peut se faire : jusqu'au 7 février 2020

- Soit directement par INTERNET sur un fichier INSEE.
- Soit à la mairie

Il est dans les deux cas nécessaire de se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

## SALLE DES FÊTES ET PRÊT MATERIEL

La salle des fêtes de Castillon-Massas n'est louée qu'aux Castillonnais : Il vous sera demandé une attestation d'assurance et une caution de 500€

-Salle des fêtes + chaises + tables + vaisselle + lave-vaisselle	
+réfrigérateur	50€
-Cuisine	100€
-Chauffage	50€

Pour la location s'adresser à M BARBEAU Pierre tel : 06 83 02 29 56

## LES ASSOCIATIONS

**Comité des Fêtes** : Président, M Sébastien PALANQUE

**Cible Castillonnaise** : Président, Gabriel VERDIER

**Gym volontaire** : Présidente, Mme Yvette BARBEAU (séances le mardi soir 19 heures)

**Mouv'Danse** : Président, M ANTONELLO Bernard (cours le jeudi soir) contact à Castillon-Massas : Mme BOISSELIER Martine

**Les amis de Semper Spes** : Président : SAUVAGE Jacques

## ALERTE

Après l'attaque des buis par la pyrale ce sont maintenant les palmiers décoratifs de nos jardins dont les troncs sont détruits par des larves de papillons de palmier. Pour le traitement il faut traiter les troncs par le haut des arbres pour que le produit descende au cœur du tronc.



## LE CALENDRIER 2019 DES ACTIVITES

01 janvier : Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par Mouv'Dance  
12 janvier : Vœux du Conseil Municipal et apéritif dinatoire 103 convives  
02 février : Banquet de clôture de la chasse 100 convives  
09 mars : Repas « Daube de canard » puis bal disco organisés par le comité des fêtes 76 convives  
04 avril : Repas « des îles » organisé par les parents d'élèves  
15/16 : Soirée salsa  
29 juin : salsa  
16 au 18 août : Fête locale  
11 novembre : Cérémonie du souvenir  
31 décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par Mouv'Dance

## NOEL

En 2015 le Conseil Municipal a décidé de voter des crédits pour offrir à l'occasion des fêtes de fin d'année un petit cadeau aux Castillonnaises et aux Castillonnais âgés de plus de 80 ans.

**16 de nos concitoyens en bénéficieront en 2019.**

## DES LIVRES ET DES REVUES A DISPOSITION

**Vous avez des livres et des revues dont vous souhaitez vous débarrasser ?**

Plutôt que de les jeter dans les containers jaunes vous pouvez les apporter sous l'abri bus sur la place du village.

**Vous aimez lire.** Vous pouvez choisir autant de livres que vous voulez pour assouvir votre passion et s'ils vous plaisent **vous pouvez même les garder définitivement.**

Cette bourse d'échange gratuite fonctionne depuis la fin 2014 profitez-en !!!!

## ECOLE

L'école accueille les cours de CM1 et CM2 avec 17 élèves et c'est avec soulagement que nous avons appris l'annonce du gouvernement de ne plus fermer pour l'instant les écoles en milieu rural. Notre école existe depuis 1843.

Plusieurs générations de Castillonnais ont appris les bases du savoir sous la houlette de 37 instituteurs dont certains ont servi notre école pendant de longues années : 21 ans pour Madame CAUSERO Christiane, et déjà 14 ans pour notre professeur des écoles actuel : BOUBEE Mathieu qui pense bien rester encore quelques années et qui sait peut-être battre le record si nos gouvernants prêtent longue vie à notre école.

## RETRAITE

Notre agent d'entretien communal BERNAR Nicole vient de faire valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2019 après 25 ans au service de la commune.

Nous lui souhaitons une agréable et heureuse retraite auprès de sa famille et de ses amis en espérant qu'elle trouvera le temps de se reposer.

Bonne retraite Nicole avant de fêter cela très prochainement autour d'un pot de départ.

## SAPEURS POMPIERS (Allo 18)

Nous rappelons aux Castillonnais que nous sommes rattachés depuis 2006 au centre de secours de JEGUN dont les soldats du feu (**tous volontaires**) connaissent Castillon-Massas et viennent régulièrement s'informer de la position des nouvelles habitations. Nous leur avons transmis en cours d'année le nouvel adressage. Ne les oubliez pas pour les étreintes

Lors d'un appel, précisez bien l'adresse de votre domicile (**nouvelle adresse qui vous a été communiquée cette année**) et votre nom pour qu'ils puissent mieux vous situer sur la commune. N'oubliez jamais qu'ils sont notre première ligne de défense, contre le feu bien entendu, mais aussi contre l'eau, l'accident, la maladie brutale parfois...

Les pompiers ont encore en 2019 effectué plusieurs interventions sur la commune .

## POLICE (rappel)

**De nombreux vols sont à signaler dans les environs immédiats ainsi qu'à Castillon-Massas.**

Comme chaque année nous vous rappelons ces quelques principes de base qui permettront de créer l'insécurité chez les malandrins qui souhaitent s'approprier vos biens :

- Signalez à la gendarmerie tout ce qui vous paraît anormal ; personne au comportement anormal ou cherchant à entrer chez vous ou se dissimulant à votre approche.
- Essayez toujours de relever les numéros d'immatriculation des véhicules suspects.
- N'oubliez pas de fermer portes et fenêtres ainsi que votre voiture.
- Signalez à vos voisins que vous vous absentez pour qu'ils surveillent votre maison.

## L'ADRESSAGE

Vous avez tous pu constater la « valse » des facteurs. Par leur méconnaissance du terrain les facteurs remplaçants ne distribuent pas les courriers dont l'adresse n'est pas explicite ou est incomplète. Nous vous engageons donc à poser les numéros de maison qui vous ont été distribués afin de leur faciliter la tâche et pour garantir une bonne distribution du courrier.

**Si nécessaire la mairie vous fournira d'autres attestations pour effectuer vos changements d'adresse**

Certains courriers type (earl le Vicat village 32360 Castillon-Massas) ou (Monsieur X Empédaubas 32360 Castillon Massas) peuvent ne pas être distribués en cas de facteur remplaçant, car il n'y a pas de n° de maison et pas de nom de rue.

Si le titulaire a pour habitude de venir se renseigner à la mairie, les remplaçants, eux, renvoient systématiquement le courrier avec la mention « adresse erronée »

## ORDURES MENAGERES (compétence communauté de communes depuis le 01 01 2015)

Les encombrants doivent être portés à la déchetterie et non pas laissés à proximité des containers. La déchetterie est installée à Jégun, sur la D948, à la zone artisanale direction Condom.

### **Horaires d'ouverture de la déchetterie de Jégun**

Hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars du lundi au vendredi de 14h à 17h

Été du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre du lundi au vendredi de 14h à 18h.

## **MERCI DE NE PAS CONFONDRE AIRE DE CONTAINERS ET DECHETTERIE**

Le verre est interdit dans les containers poubelles, un récup verre est installé au village.  
**Important : Si le tri est mal fait votre taxe « ordures ménagères » augmentera.**



**APERCU RESULTATS – FONCTIONNEMENT –**

<b>POSTES</b>	<b>PREVISION NEL 2019</b>	<b>REALISE AU 17 12 2019</b>
<b>DEPENSES</b>		
60- Achats : électricité, combustible, aliment. cantine entretien, bureau, fournitures petit entretien voirie, carburant, frais scolaires...	27 650.00	20 676.70
61- Services extérieurs : Assurances, entretien et réparation des matériels et bâtiments, petit matériel, entretien voirie (fauchage...).	19 950.00	11 248.63
62- Autres services extérieurs : Honoraires, téléphone, fêtes et cérémonies ...	4 400.00	3 544.90
63- Impôts fonciers et taxes	1 100.00	1 076.00
64- Charges de personnel : Rémunérations, charges, médecine du travail	39 645.00	37 012.49
65- Autres charges de gestion courante : Indemnités, aide sociale, service incendie, cotis retraite, subventions associations, syndicats eau, électricité, sictom, centre de gestion .....	21 750.00	21 190.24
66- Charges financières (intérêts emprunt école)	1 719.01	1 719.01
67- Loisirs école (piscine, classe transplantée, sortie petits)	1 500.00	554.80
68- Amortissement	427.58	427.58
68-		
22- Dépenses imprévues	3 005.87	
23- Virement à la section d'investissement	36 245.83	24 196.32
7396-Revers fiscalité « communauté d'agglomération Grand Auch...»	11 051.78	11 051.78
<b>EXCEDENT 2019*****</b>		<b><u>51 145.61</u></b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>173 445.07</b>	<b>184 844.06</b>
<b>RECETTES</b>		
70- Produits : remb frais, redevances, cantine	8 203.00	10 059.40
73- Impôts et taxes : - impôts locaux	44 500.00	45 744.00
- Autres cons géné et com de com	11 300.00	12 752.46
74- Dotation de l'Etat	31 000.00	30 529.00
- Autres	24 835.00	30 622.37
744- TVA	1 200.00	917.00
75- Autres produits : loyers	12 000.00	11 880.86
: divers	500.00	1 874.39
002- Report excédent de fonctionnement 2018*	39 907.07	39 907.07
rembours assurances et produits exceptionnels		
64 remboursements maladie		557.51
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>173 445.07</b>	<b>184 844.06</b>
<b>***** Excédent 2019 pour financement travaux 2020 sans emprunt</b>		

## APERCU RESULTATS - INVESTISSEMENT -

POSTES	PREVISIONNEL 2019	REALISE AU 17 12 2019
<b>DEPENSES</b>		
01- Reprise Déficit	53 925.12	53 925.12
20 Dépôts et cautions (loyers)	1 267.00	370.77
21- Dépenses Equipement		
Concession informatique	1 000.00	475.81
Voirie	25 000.00	16 769.52
Cimetière	6 000.00	5 600.00
Parking		3 900.00
Mobilier Matériel	4 000.00	814.80
19 – Remboursement Emprunt école	7 173.41	7 173.41
20- Dépenses imprévues	2000.00	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>100 365.53</b>	<b>89 029 53</b>
<b>RECETTES</b>		
001 EXCEDENT capitalisé 2018	53 925.12	53925.12
13- Subventions		
Dépôts et cautionnements (loyers)	1 267.00	805.61
FCTVA	8 500.00	8 928.00
TLE		746.90
Vir de la section de fonctionnement	36 245.83	24 196.32
Amortissements	427.58	427.58
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>100 365.53</b>	<b>89 029.53</b>

## MISE EN PLACE DE LA DEFENSE INCENDIE

Le maire a hérité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la responsabilité de l'organisation de la défense incendie sur sa commune. Il doit donc veiller à ce que chaque maison puisse être défendue contre le feu et prévoir à cet effet des réserves d'eau (lacs, mares, ruisseaux, poteaux incendie.....) d'une capacité suffisante et accessible par les pompiers.

Chaque propriétaire d'une possible réserve d'eau (les piscines ne sont en principe pas concernées) pourra donc contacté pour abonder le registre des points d'eaux susceptibles d'être utilisés en cas de sinistre.

Sont déjà recensés antérieurement par les pompiers lors d'une visite en 2019

- Le lac de Madame DELLAS Jeannette
- La mare de Monsieur et Madame TOULOUSE Gilbert
- Poteau incendie au village

Tous les autres points d'eau recensés auparavant sont devenus soit inaccessibles soit non conformes. (Mare du Millet, mare de Lestangue, lac de Horebidau)

Sont à l'étude suite à la visite du Syndicat de Défense Incendie et Secours du Gers et TRIGONE les points suivants. :

- Mise en réserve du château d'eau de « Haubeou »
- Un poteau d'incendie au « quatre chemins »
- Un poteau d'incendie « Cote de Lestangue »
- Un poteau d'incendie à « Pardan »

Enfin d'autres possibilités sont envisagées

- L'aménagement de la mare de Lestangue
- L'aménagement de la mare de Baurens (En cours)

Bien entendu certains de ces travaux de mise en sécurité ont un coût et ne pourront être mis en œuvre qu'après l'obtention de subventions et le vote du budget 2020 par la nouvelle municipalité

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Chaque commune est tenue de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)  
Ce PCS doit prendre en compte les différents aléas possibles pouvant survenir dans le périmètre de la commune : Tempêtes, incendies, inondations, canicule mais aussi des accidents tels qu'une fuite radioactive à Golfech, une attaque terroriste à la variole, une chute d'avion, une pandémie grippale...

#### **Il peut être déclenché par le Maire ou le Préfet.**

Le PCS doit prévoir une cellule de crise du Conseil Municipal qui doit recenser et mettre en œuvre les moyens humains et matériels disponibles sur la commune.

Par exemple certains infirmiers(es) de la commune contactés et quelques agriculteurs se sont déjà portés volontaires pour intervenir dans la mesure de leurs moyens si besoin était.

L'arrêté du Maire et le plan communal de sauvegarde de Castillon-Massas sont en cours d'élaboration et seront déposés à la Préfecture par le nouveau Conseil Municipal en 2020.

#### **En raison de sa lourdeur le PCS ne sera déclenché que dans les cas extrêmes.**

Un arbre sur la route, un fossé qui déborde ou un simple accident ne sont pas de nature à déclencher un plan d'une telle envergure mettant en œuvre les secours de la commune mais aussi ceux du Département.



## CIMETIERE

L'entreprise CAHUZAC de Vic-Fezensac a été choisie parmi les trois qui ont envoyé des devis pour la reprise des concessions abandonnées.

**Petit rappel :** les ossements et restes funéraires trouvés lors de la reprise des concessions sont conservés individuellement tombe par tombe dans l'ossuaire communal. Une plaque rappelant les noms et les dates de décès a été scellée sur l'ossuaire.

Merci aux riverains, messieurs THORE Erick et SOULAYRAC Bernard pour avoir facilité l'accès du cimetière à l'entreprise.

## VOIRIE

### **REALISATIONS 2019**

- Monocouche sur le bas de la côte de Lestangue
- Monocouche sur la route de Castin
- Monocouche sur le haut du chemin d'Enjoutet
- Monocouche sur points dégradés sur la route de Larrama
- Monocouche à Baurens route de ST Lary
- Monocouche sur la route des quatre chemins à la sortie du village
- Goudronnage du parking à la sortie du village
- Aménagement et traçage du parking

-Le point à temps prévu n'ayant pu être réalisé pour des raisons techniques les trous les plus apparents ont été bouchés avec de l'enrobé à froid par le Conseil Municipal.

### **PREVISIONS 2020**

L'année 2020 étant une année électorale ce sera donc le nouveau Conseil Municipal qui décidera des travaux à réaliser. Mais bien que nous ayons des routes relativement en bon état il faudra l'an prochain continuer à entretenir les endroits les plus endommagés.

## TRAVAUX

### **REALISATIONS 2019**

- Reprise des concessions funéraires abandonnées
- Mise en service de toilettes handicapés sur le parking
- Continuité des travaux d'accessibilité handicapés (Panneaux parking et cimetière...)

### **PREVISIONS 2020**

L'année 2020 étant une année électorale ce sera donc le nouveau Conseil Municipal qui décidera des travaux à réaliser.

Toutefois dès à présent des devis ont été demandés pour réparer la voute de la fenêtre nord de la sacristie à l'église qui s'affaisse et menace d'écraser un vitrail. Le premier devis de réparation reçu fait état de 15 000 euros.

## NOS IMPOTS

	<u>Taux moyens communaux</u>	
	Département 2018	Commune 2019
Taxe d'habitation	28.17	10.36
Taxe Foncière (bati)	31.68	12.49
Taxe Foncière (non bati)	97.17	80.90

Le Conseil Municipal a voté pour 2019 une augmentation des taux de bases des impôts communaux de 1% portant les taux d'imposition tels que précisés ci-dessus.

**Toute augmentation de vos impôts supérieure à 1% n'est pas imputable à votre municipalité. La révision des valeurs locatives n'est pas du ressort de la municipalité même si la hausse lui en est imputée.**

Si nous pouvons proposer des taux aussi bas tout en maintenant le fonctionnement d'une école, c'est tout simplement grâce au bénévolat qui nous permet de réaliser des économies substantielles sur les postes voirie, réparations et personnel.

**La fin du bénévolat entrainera une sensible augmentation de vos impôts locaux**

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En application de la loi sur l'eau l'assainissement collectif devient à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 une compétence de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

Tout ce qui aura trait à l'assainissement collectif (station d'épuration, réseau, facturation,.....) sera désormais du ressort de la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne. Les moyens financiers seront transférés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La Communauté d'agglomération n'ayant pas les moyens immédiats d'assurer l'entretien il sera assuré pour 2020 par la commune.

Quand sera-t-il des nouveaux barèmes ? Il est probable que les barèmes ne changent pas dans l'immédiat mais nous pouvons espérer une baisse dans les prochaines années.

### ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS

Il est recommandé de faire appel à Trigone pour toute modification de votre système d'assainissement. Les normes sont en perpétuel changement.

**Certaines subventions sont accessibles pour mettre votre installation aux normes. Vous pouvez vous adresser à TRIGONE**

### CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Depuis deux ans la Mairie n'est plus compétente pour recevoir les dossiers de demande de carte d'identité ou de passeport.

Vous devez vous adresser aux mairies équipées du matériel numérique adéquat (Auch, Lectoure, Condom...). Vous devez dans un premier temps les contacter pour prendre rendez-vous. Une procédure par internet existe aussi.

Le secrétariat de mairie de Castillon-Massas peut quand même vous aider dans vos démarches.



## LA MUNICIPALITE DE CASTILLON-MASSAS 2014-2020

<b>MAIRE</b>	Bernard CARRERA	06 15 26 27 23
<b>1° ADJOINT</b>	Daniel JUGAN	06 72 81 28 95
<b>2° ADJOINT</b>	Pierre BARBEAU	06 83 02 29 56
<b>3° ADJOINT</b>	Pierre BESSAGNET	05 62 64 51 63
<b>Conseillers</b>	Corine FAVAREL	
	Fabienne PADER	
	Arnaud BURRIEL	
	Claude BRESSAC	
	Jean Louis CHAPELLE	
	Jacques SAUVAGE	

**SECRETAIRE MAIRIE** Annie REY

**MAIRIE** tél/fax : 05 62 65 53 34 / **Courriel** : [mairie.castillonmassas@wanadoo.fr](mailto:mairie.castillonmassas@wanadoo.fr)

Ouverture du secrétariat : lundi 16h30 – 19h et jeudi 10h – 13h

### DELEGATIONS AUX ADJOINTS SOUS LA SURVEILLANCE ET LA RESPONSABILITE DU MAIRE DANS L'ORDRE DE PRIORITE.

<b>ETAT CIVIL Et Hospi. D' Office</b>	<b>URBANISME</b>	<b>FINANCES</b>	<b>DELEGATION VOIRIE</b>
Daniel JUGAN Pierre BARBEAU	Daniel JUGAN Pierre BARBEAU	Daniel JUGAN Pierre BARBEAU Pierre BESSAGNET	Pierre BESSAGNET Pierre BARBEAU Daniel JUGAN

#### 1) ELUS AUX SYNDICATS

<b>SLAEP</b>	<b>ELECTRIFICATION</b>	<b>SICTOM</b>
Corinne FAVAREL Pierre BESSAGNET	Pierre BARBEAU Claude BRESSAC	Corine FAVAREL Arnaud BURRIEL

#### 2) CENTRE COMMUNAL D'AIDE SOCIALE

##### MEMBRES ELUS

Jean-Louis CHAPELLE  
Fabienne PADER  
Pierre BESSAGNET  
Jacques SAUVAGE

##### MEMBRES NOMMES

SOULAYRAC Hélène au titre de l'UDAF du Gers  
PONGE Monique au titre des personnes âgées  
CAPDEVILLE Paule au titre des personnes handicapées  
CASEAU Philippe au titre de l'insertion et de la lutte contre les  
exclusions

#### 3) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (Membres nommés par la direction des services fiscaux)

##### TITULAIRES

FAVAREL Corine. CAPDEVILLE Paule. BARBEAU Pierre. PRIEUR Jean Claude. BRESSAC Claude.  
BESSAGNET Pierre

##### SUPPLEANTS

JUGAN Daniel, DELLAS Nadine, PONGE Monique, ALIAS Françoise, VOISIN Sébastien.

#### 4) COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

**TITULAIRES** : FAVAREL Corine, JUGAN Daniel, BURRIEL Arnaud

**SUPPLEANTS** : SAUVAGE Jacques, BARBEAU Pierre, CHAPELLE Jean Louis

#### 5) PETR ET SCOT : Corine FAVAREL

## LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Choix de l'entreprise funéraire chargée de la reprise des concessions abandonnées
- Signature de la convention repas de la cantine avec la Communauté d'Agglo Auch
- Convention d'aide aux contrats avec le Centre De Gestion du Gers
- Transfert des charges du Syndicat départemental d'incendie et de secours à l'Agglo Auch
- Notification des concessions funéraires à reprendre
- Vote du compte de gestion 2018 de l'assainissement
- Vote de l'affectation des résultats 2018 de l'assainissement
- Vote du Compte Administratif 2018 de l'assainissement
- Vote du Budget 2019 de l'assainissement
- Vote du compte de gestion 2018 de la commune
- Vote de l'affectation des résultats 2018 de la commune
- Vote du Compte Administratif 2018 de la commune
- Vote des non valeurs 2019 de la commune
- Vote des taux de base des impôts communaux
- Vote du budget 2019 de la commune
- Vote pour une éventuelle mise en place de la mutuelle des agents
- Vote pour la recomposition du Conseil Communautaire de l'Agglo Grand Auch
- Contrat CDD Wendy BOUBEE (Cantinière)
- Nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes
- Transfert de l'assainissement à la communauté d'agglomération
- Détermination du montant des charges transférées à Grand Auch Cœur de Gascogne

### ARRETES DU MAIRE

- Arrêté d'ouverture d'un débit temporaire de boisson pour le comité des fêtes.
- Arrêté portant alignement de voirie (Bornage CAZES en bordure route ST LARY)
- Arrêté d'ouverture d'un débit temporaire de boisson pour le comité des fêtes.
- Arrêté d'interdiction de stationner dans l'enceinte scolaire durant le temps scolaire
- Arrêté d'interdiction d'accès à l'enceinte scolaire et tennis durant le temps scolaire.

### LE MOT DU MAIRE

Castillonnaises et Castillonnais je vous souhaite au nom de mon Conseil Municipal de joyeuses fêtes de fin d'année en famille ou auprès de vos amis.

J'aurais aussi une pensée pour tous ceux qui sont dans la peine ou qui luttent contre la maladie. J'adresse aux uns mes vœux d'espoir et aux autres mes vœux de guérison.

J'espère pour chacun d'entre vous, du plus jeune au plus ancien, une nouvelle année pleine de joies, de bonheur et surtout de santé.

A ceux qui travaillent ou étudient, que ce nouvel an vous apporte aussi prospérité et réussite dans vos entreprises scolaires ou professionnelles.

Afin de démarrer cette nouvelle année par un moment de convivialité, le Conseil Municipal est heureux de vous inviter à un **apéritif dinatoire** (de l'apéritif au dessert) le **samedi 18 janvier à partir de 18 heures** à la salle de fêtes de Castillon-Massas.

**Votre Maire : B Carrera**